

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION 2014

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE

Durée : 2h – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, éducation civique et géographie.

Pour les première et troisième parties, le candidat a le choix entre deux sujets.

	Pages
Première partie Histoire (sujets d'étude) 9 points	2/6
Deuxième partie Éducation civique (thème d'étude) 4 points	3/6
Troisième partie Géographie (situations) 7 points	4/6 à 6/6

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé

Première partie : histoire
(sujets d'étude)

Sujet 1 : L'idée d'Europe au XX^e siècle

Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)

- 1) Durant quelle décennie A. De Gasperi, R. Schuman et J. Monnet contribuent-ils au progrès de l'idée européenne ?
- 2) Dater le traité de Rome puis nommez les États signataires.

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)

- 3) Montrez le rôle joué dans la construction européenne par l'une des quatre personnalités suivantes :
Valéry Giscard d'Estaing – Helmut Kohl – Jacques Delors – Konrad Adenauer.
- 4) Donnez deux raisons à l'intégration des États de l'ancien bloc de l'est dans l'Union européenne.

OU

Sujet 2 : Le monde depuis le tournant des années 1990

Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)

- 1) Quelle période des relations internationales s'achève dans les années 1990 avec la fin de l'URSS ?
- 2) Présentez, en quelques lignes, une modification territoriale qui marque l'histoire de l'Allemagne en 1990.

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)

- 3) À partir de l'exemple de votre choix (Rwanda ou Srebrenica), expliquez ce qu'est un génocide.
- 4) Pourquoi les États-Unis sont-ils qualifiés de « gendarmes du monde » dans les années 1990 ?

Deuxième partie : éducation civique (thème d'étude)

Sujet : Droits de l'Homme et action internationale

Depuis sa création, l'ONU mène de nombreuses actions internationales. En vous appuyant sur le document ci-dessous et sur vos connaissances :

- indiquez les raisons pour lesquelles le conseil de sécurité de l'ONU décide d'intervenir en Côte d'Ivoire ;
- décrivez deux missions qui sont confiées à l'opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ;
- présentez deux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui ont été bafoués en Côte d'Ivoire, avant l'intervention de l'ONU.

Document

Mandat de l'ONU

Ayant déterminé que la situation en Côte d'Ivoire continuait de menacer la paix et la sécurité internationales de la région et agissant en vertu du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a, aux termes de sa résolution 1528 du 27 février 2004, décidé de créer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une période initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004.

Le Conseil a autorisé l'ONUCI à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat, dans les limites de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités. Le mandat de l'ONUCI comprend :

Protection des civils

Protéger la population civile du risque imminent d'atteinte à l'intégrité physique des personnes.

Collaborer étroitement avec les organismes humanitaires. [...]

Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et collecte des armes

Aider le gouvernement, en étroite coordination avec d'autres partenaires bilatéraux et internationaux, à élaborer et mettre en œuvre sans plus tarder le nouveau programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et de démantèlement des milices et groupes d'autodéfense.

Appui au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme

Concourir à la promotion et à la protection des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, en prêtant une attention particulière aux violations et atteintes graves commises sur la personne d'enfants et de femmes.

Communiquer au Conseil le nom de tous auteurs avérés de violations graves des droits de l'Homme.

Soutenir le gouvernement en ce qu'il fait pour combattre la violence sexuelle et sexiste

Appui à l'aide humanitaire

Faciliter, selon que de besoin, la liberté d'accès des organismes humanitaires et aider ceux-ci à apporter leur assistance aux populations vulnérables touchées par le conflit, notamment en créant des conditions de sécurité propices à la livraison de cette assistance.[...]

Source : Mandat de l'ONU concernant la Côte d'Ivoire, site de l'ONUCI
(<http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/unoci/>, consulté le 18/10/2013 à 17h)

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Éducation Civique	
Repère de l'épreuve : AP 1409 FHG HGEC	Page 3 sur 6

Troisième partie : géographie (situations)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : L'espace productif d'une métropole.

Document 1 : Grenoble, terre d'innovations

Grenoble est l'un des territoires les plus innovants de France grâce à son modèle de développement construit sur un partenariat historique entre l'université, la recherche et l'industrie qui a débuté au 19^{ème} siècle avec l'hydroélectricité (...) et s'est engagé aujourd'hui autour de trois secteurs porteurs :

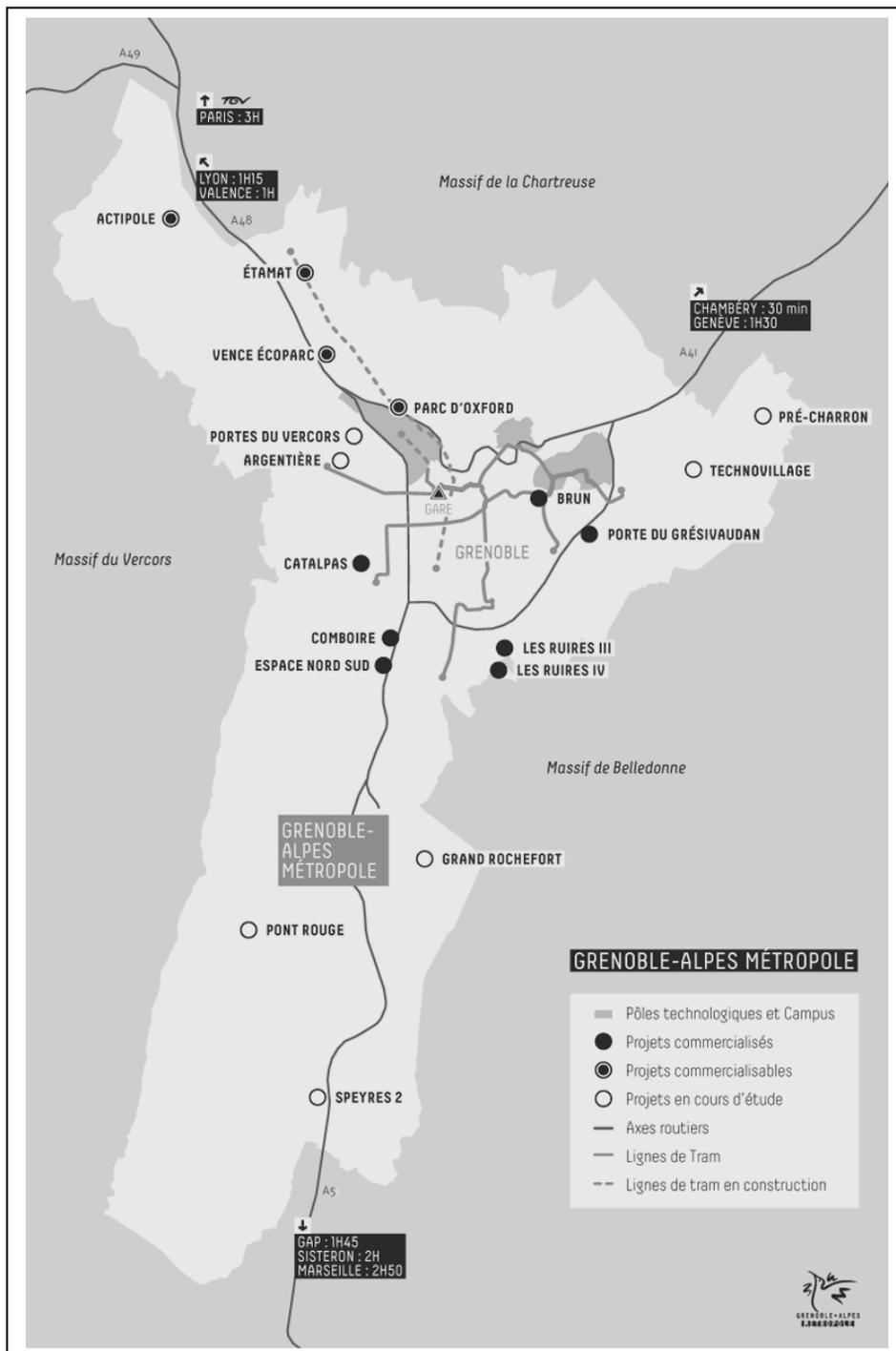
1. Les micro-nanotechnologies et les logiciels
2. Les biotechnologies et les sciences du vivant
3. Les nouvelles technologies de l'énergie

L'attractivité et la compétitivité de l'écosystème grenoblois reposent sur l'excellence de son pôle scientifique, sur le regroupement en une seule et même place de grands instruments de recherche européens et sur la très forte synergie entre les entreprises et les acteurs de la recherche.

Grenoble est aussi riche d'un tissu industriel diversifié où les secteurs traditionnels grenoblois (mécanique, chimie) jouent toujours un rôle prépondérant dans le tissu économique et l'emploi local.

Source : Site de la municipalité de Grenoble
(<http://www.grenoble.fr/93-l-economie-grenobloise.htm>, consulté le 7/11/2013 à 18h)

Document 2 : L'organisation de la métropole grenobloise



Source : site de la communauté d'(www.lametro.fr/644-s-implanter-dans-l-agglomeration-grenobloise.htm, consulté le 19/9/2013 à 11h)

QUESTIONS

- 1) Quels sont les secteurs d'activités prédominants dans la métropole grenobloise, mis en avant par la mairie de Grenoble sur son site internet ? (**document 1**)
- 2) Comment l'espace autour de Grenoble est-il organisé et relié au reste du territoire national ? (**document 2**)
- 3) À partir de l'exemple de Grenoble, expliquez ce qu'est une métropole. (**documents 1 et 2**)

OU

SUJET 2 : L'espace productif dans lequel est situé l'établissement

Document : L'aéronautique : 1er secteur industriel de Midi-Pyrénées

La Région Midi-Pyrénées adopte un nouveau Plan aéronautique de 130 millions € sur 4 ans

L'aéronautique est le plus important secteur industriel régional, avec notamment 53 500 emplois salariés, 840 établissements et 5,6 milliards € de chiffre d'affaire.

Depuis 2000, la Région a engagé un plan d'aides aux entreprises sous-traitantes de l'aéronautique, avec l'État : le Plan Ader. Reconduit en 2005, ce Plan a permis au total de soutenir plus de 1 300 actions collectives ou individuelles.

Ces 5 dernières années, la Région a soutenu la filière aéronautique à travers de nombreux dispositifs :

- les appels à projets sectoriels, avec Epicea (sur le composite) et Electra (pour l'avion plus électrique) : 9,2 millions € ont été engagés au total,
- le financement de projets collaboratifs en complément du fonds unique interministériel (FUI), mis en œuvre par l'État dans le cadre des pôles de compétitivité : 16 millions € engagés pour 81 projets depuis 2006,
- l'accompagnement des projets de développement des PME [petites et moyennes entreprises], avec notamment les contrats d'appui (32 millions € pour 285 entreprises du secteur aidées) et des outils d'ingénierie financiers (9,3 millions € alloués),
- ou encore un soutien à la formation avec, par exemple, 1,5 million € mobilisé pour la formation de 300 demandeurs d'emploi du secteur ou l'ouverture de formations spécifiques dans 3 lycées (Blagnac, Toulouse, Tarbes) et dans 2 CFA (Beauzelle et Toulouse).

Au total, sur les 5 dernières années, la Région a engagé une enveloppe globale de 90 millions € d'aides à la filière.

Un nouveau Plan aéronautique pour 2011-2014 de 130 millions €

Le secteur aéronautique est aujourd'hui en pleine mutation avec, notamment, l'arrivée de nouveaux concurrents, l'évolution défavorable de la parité euro/dollar, ou la montée des prix de l'énergie.

Cela implique, de la part des entreprises du secteur, une meilleure prise en compte des exigences environnementales, une profonde réorganisation de la sous-traitance, et de façon plus générale, de fortes mutations du tissu industriel régional.

Pour anticiper au mieux ces changements et soutenir les entreprises dans leur nécessaire adaptation aux contraintes nouvelles, la Région Midi-Pyrénées a adopté à la fin du mois de mai un nouveau plan aéronautique.

Ce plan, doté d'une enveloppe globale 130 millions € sur 4 ans, s'adresse surtout aux PME.

Source : Rubrique « Économie » du site de la Région Midi-Pyrénées (<http://www.midipyrenees.fr>, consulté le 6/12/2013 à 11h)

QUESTIONS

- 1) Quel est le poids du secteur aéronautique en Midi-Pyrénées, selon le site internet de cette région ?
- 2) Quelles actions la région Midi-Pyrénées a-t-elle engagées pour soutenir le secteur aéronautique ?
- 3) Pour quelles raisons cette région a-t-elle mis en œuvre « un nouveau plan aéronautique 2011-2014 » ?

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Éducation Civique	
Repère de l'épreuve : AP 1409 FHG HGEC	Page 6 sur 6